

DE NOUVEAUX ESPACES DE CONQUETE

AXE 2 : ENJEUX DIPLOMATIQUES ET COOPERATIONS

Il s'agit à présent d'envisager la question **sous un angle plus géopolitique**.

La conquête des espaces océaniques et extra-atmosphériques est historiquement une source de rivalités, de tensions et d'inégalités entre États.

Or, l'absence de statut juridique de ces espaces renforce dans un premier temps **les enjeux diplomatiques** et **nécessite de définir leur gouvernance**. Par ailleurs, **étant donné les efforts technologiques et financiers** considérables que représente cette entreprise, et parce que **la gestion et la préservation de ces espaces est l'affaire de tous** (ex du changement climatique global), **les États ont été amenés**, et le sont encore aujourd'hui, **à coopérer** par intérêts communs.

Les États sont à la fois les acteurs de la conquête, mais aussi les **législateurs d'une gestion négociée de ces nouveaux espaces**. Ils participent à des **négociations internationales à l'échelle mondiale** sous l'égide de l'Organisation des Nations unies, mais aussi **à l'échelle continentale** dans le cadre d'organisations de coopération régionale.

Comment répondre aux enjeux géopolitiques de la découverte et de l'exploitation de l'espace, des mers et des océans ?

Jalon 1 : Coopérer pour développer la recherche : la station spatiale internationale

DIAPO : Histoire des stations spatiales internationales : <https://ru.ambafrance.org/L-histoire-des-stations-spatiales-VF>

- Création de l'ISS : https://www.francetvinfo.fr/sciences/espace/thomas-pesquet/video-retour-vers-l-info-la-construction-de-la-station-spatiale-internationale_1921695.html
- A quoi sert la station spatiale internationale : https://www.lemonde.fr/cosmos/video/2016/02/18/a-quoi-sert-la-station-spatiale-internationale_4868072_1650695.html
- En complément pour les plus intéressés : visite guidée de l'ISS (très descriptive sur les différentes salles) : <https://www.youtube.com/watch?v=9wl8FKogCZU> et France culture, émission *La méthode scientifique* du 6 juin 2017 : « Station Spatiale Internationale : un labo là-haut » (57 min) : <https://www.franceculture.fr/emissions/la-methode-scientifique/station-spatiale-internationale-un-labo-la-haut>

Il a existé avant l'ISS un grand nombre d'autres stations spatiales, dont la majorité fut soviétique ou russe (6 « Saliout » se sont succédé de 1971 à 1982 et surtout la dernière MIR) ; les Etats Unis ont utilisé Skylab de 1973 à 1979.

L'ISS est créée à partir de 1998 et devient habitable en 2001 après 3 ans d'assemblage d'une centaine de pièces. 16 pays y ont participé dont les Etats-Unis, la Russie et les pays européens (la France paye ¼ des dépenses). Elle a coûté 150 milliards de dollars jusqu'à présent. Elle sera désinstallée en 2024.

Elle sert à mieux comprendre le comportement du corps humain dans l'espace, à faire des expériences qu'il serait plus difficile de faire sur Terre (par exemple production d'une forme de traitement contre le cancer). Enfin des technologies développées pour la station sont ensuite réutilisables sur Terre.

Activité individuelle : débat sur l'ISS, symbole du multilatéralisme (activité du manuel Hachette)

Consigne : Après avoir lu le dossier du manuel sur la station spatiale internationale aux pages 52 à 55, réfléchissez à la validité de l'affirmation suivante : « La station spatiale internationale est un exemple de multilatéralisme ».

La station spatiale internationale est un exemple de multilatéralisme	Un multilatéralisme limité ou contestable
Projet qui depuis son origine est porté par plusieurs agences spatiales nationales ou plurinationales (EU, Etats européens, Canada, Japon et Russie à partir de 1993)	Etats-Unis à l'origine du projet
Financement partagé de l'ISS de manière équitable entre les Etats (selon leurs possibilités)	Les Etats-Unis sont à l'origine de la plus grande part du financement (76.6% de la partie occidentale de la station contre 12.8% pour le Japon, 8.3% pour les Européens et 2.3% pour le Canada) : 1 et 2 p.54

<p>Apport technologique des différents participants : visibles dans les différentes parties de l'ISS qui sont issues de laboratoires différents (1 p.52)</p> <p>Le transfert de technologie russe à partir de 1993 a été notamment très appréciable pour les Etats-Unis. La capsule Soyouz (4 p.55) permettant de rejoindre l'ISS a été la seule à pouvoir accomplir cette mission pendant la dernière décennie (SpaceX redonne une indépendance aux Etats-Unis).</p>	<p>Les Russes imposent la présence permanente de 2 Russes dans la station en raison du commandement forcément russe de la capsule Soyouz utilisée pour envoyer et ramener les astronautes de l'ISS.</p> <p>Les USA sont les 1ers à profiter de ce transfert de technologie.</p>
<p>17 Etats y ont déjà envoyé au moins un astronaute</p>	<p>Mais leur nombre par nationalité varie beaucoup, en grande partie en fonction du financement (54 pour les Américains, 41 Russes mais seulement 6 Japonais en 3^e position ou encore 2 Français) : 3 p.54</p> <p>Mais certains pays comme l'Inde n'ont jamais pu envoyer un de leurs ressortissants.</p>
<p>Des chercheurs du monde entier ont pu profiter des expériences réalisées à bord de l'ISS.</p> <p>3600 chercheurs coopèrent.</p>	<p>Les Américains ont pu faire bien plus d'expériences (52% des expériences) donc ont plus profité des retombées (image positive notamment)</p>
<p>En 2018, une 1^{ère} expérience scientifique chinoise sur l'ADN a été réalisée dans la partie américaine de la station.</p>	<p>Absence de collaboration avec la Chine car les Etats-Unis refusent de laisser profiter à ce pays des technologies américaines depuis l'amendement Wolf de 2011 (5 p.55)</p>
	<p>Existence de projets rivaux : Chine et Inde veulent toutes deux créer une station spatiale nationale</p>
<p>La participation croissante d'acteurs privés change la donne : il s'agit désormais d'une coopération plus vaste (publique et privée)</p>	<p>Il existe différents modules nationaux (un module russe notamment) et non une station unie.</p>

Quels sont les objectifs de la coopération multilatérale ?

- Partager les coûts pharaoniques
 - Profiter des apports technologiques de chaque puissance
 - Participer à un rapprochement diplomatique entre les Etats et donc réduire les risques de conflits entre eux
- ⇒ Ainsi, **si la guerre froide a été l'aiguillon de la recherche technologique** et de la conquête spatiale **en mettant les pays en compétition, la période de paix** qui suit voit une **nouvelle forme d'enrichissement des connaissances fondée cette fois sur la mise en commun des savoirs, la coopération** afin de faire face aux défis scientifiques, financiers et techniques considérables qu'oppose l'espace à l'humanité.

En savoir plus sur l'ISS (source : EDUSCOL : <https://eduscol.education.fr/document/23668/download>)

• **Concernant le défi scientifique**, en plus d'accueillir un observatoire terrestre et astronomique, **l'ISS est aujourd'hui un laboratoire en microgravité** dans lequel sont développées les **expériences nécessaires au succès d'une future mission sur Mars (notamment le programme états-unien Journey to Mars)**. On y teste jusque dans les années 2030 aussi bien la protection contre les radiations, la production d'oxygène et de ressources énergétiques autonomes, que la robotique ou les

nouvelles combinaisons spatiales des astronautes. En cela, l'ISS prend le relais du premier laboratoire états-unien Skylab qui, envoyé en orbite en 1973, est rapidement abandonné en 1979 faute de fonds suffisants. Les États-Unis ont veillé à s'attacher dès le milieu des années 1980 les services des autres grandes puissances scientifiques de l'époque, à savoir les Européens, les Japonais et les Canadiens, pour continuer ces recherches. Aujourd'hui, l'Europe, par le biais de l'ESA, joue un rôle de plus en plus nodal. Grâce à l'assemblage depuis 2008 du laboratoire de recherche Columbus, elle s'est spécialisée dans les **études en sciences de la vie (physiologie et biologie) et en physique (mécanique des fluides et science des matériaux) à travers différents programmes tels qu'Energy, qui porte sur la nutrition spatiale.**

• **Concernant le défi financier**, la Station spatiale internationale, bien qu'en projet dès les années 1960, n'est assemblée que trois décennies plus tard, car elle perd d'une part son caractère de priorité face au programme Apollo et à la conquête de la Lune, et fait d'autre part les frais, comme tous les programmes spatiaux, des conséquences de la crise économique dès le milieu des années 1970. **Le coût de ce projet (approximativement 100 milliards de dollars pour l'assemblage, dont près de 75 milliards pour la seule NASA) oblige les États-Unis, devant les hésitations du Congrès, à chercher la collaboration de partenaires privilégiés dès le milieu des années 1980.** Ainsi, **l'Europe, le Japon et le Canada**, soit les États les plus riches et les plus développés, sont associés au projet. **La Russie rejoint le programme dès 1993.** Cette dernière voit dans la collaboration avec les États-Unis la possibilité de résoudre en partie son impécuniosité dans un contexte d'après-

guerre froide. Grâce au rapprochement avec son ancien rival, elle peut effectuer les lancers des deux derniers modules de Mir (Spektr et Piroda), qui avaient été annulés précédemment par Roscosmos (agence spatiale russe), que l'effondrement de l'URSS avait privée de capitaux.

• **Concernant le défi technologique**, l'invitation adressée en 1992 par le président George Bush à son homologue russe, Boris Eltsine, peut être comprise comme une réponse à cet enjeu. Elle tient en effet en grande partie **aux compétences inégalées de l'héritière de l'URSS dans le domaine des stations orbitales**. Si les autres **partenaires occidentaux** ne sont pas en reste **d'un point de vue technique (robotique avec la construction de bras articulés par les Canadiens avec Canadarm 2, vaisseau cargo automatique ATV européen pour ravitailler la Station, formation des astronautes...)**, la présence russe permet de bénéficier des nombreuses expériences soviétiques dans le domaine. En effet, le succès états-unien dans la course à la Lune en 1969 a poussé les Soviétiques à investir dans ce secteur, où ils ont pu acquérir une position hégémonique. **En 1971, Saliout 1 est devenue la première station spatiale satellisée. Elle est suivie par six autres stations qui accueillent des cosmonautes pour une durée de plus en plus longue et dans lesquelles se matérialisent les premières coopérations dès 1978, d'abord limitées aux pays communistes (Vietnam, RDA, Pologne, Cuba, Hongrie...), puis ouvertes aux pays occidentaux (l'astronaute français Jean-Loup Chrétien prend pied sur Saliout 7 en 1982).** L'apothéose russe est atteinte avec **la mise en orbite de Mir en 1986**, où se multiplient les expériences scientifiques et les défis techniques comme l'assemblage de pièces en orbite.

• **Concernant le défi géopolitique**, la participation russe est perçue comme une des réponses à la plus grande rupture de la fin du XXe siècle, l'implosion de l'URSS **en 1991**. Avec la fin de la bipolarisation, **les États-Unis** endossent le « fardeau du leadership » (Bill Clinton). Ils **souhaitent faire bénéficier le monde d'une Pax Americana qui s'appuie tant sur leur hégémonie militaire que sur la promotion du multilatéralisme, auquel il faut**, pour éviter toute velléité vindicative, **associer la Russie**. Cette coopération commence avec la mise en place du programme spatial Shuttle-Mir. Bilatéral, celui-ci doit permettre un partage des expériences qui s'avère décisif pour la construction d'une station commune, l'ISS. **En échange de son intégration au programme de l'ISS, la Russie s'engage à mettre fin à sa propre station spatiale, Mir** (ce qu'elle fait effectivement en procédant à son désorbitage en mars 2001), **et à doubler par ses Soyouz le transport d'astronautes vers l'ISS effectué par la navette de la NASA**. L'ISS est donc pensée comme un **projet collaboratif** pour gommer petit à petit les rivalités de la guerre froide. Cependant, les problématiques de ravitaillement de la Station soulèvent aujourd'hui de nouveaux défis géopolitiques. En effet, **notamment à la suite de l'explosion à deux reprises de leur navette spatiale, les États-Unis décident d'arrêter ce programme en 2011**. Ils sont, dès lors, dans une situation inconfortable et paradoxale. **Hyperpuissance spatiale, ils dépendent de la Russie et de ses Soyouz pour envoyer leurs astronautes et ceux de leurs partenaires dont ils se sont engagés à assurer le transport**. Ce nouveau rapport de forces technique est insupportable pour les États-Unis, d'autant plus qu'il se conjugue avec les ambitions internationales poutiniennes. **Il explique en grande partie l'aide apportée par les États-Unis aux entreprises du New Space pour ravitailler l'ISS, que ce soit auprès de SpaceX, qui en profite pour développer son vaisseau Dragon 2 et sa fusée Falcon 9, dont le premier étage est réutilisable, ou auprès de Boeing, qui achève son SpaceLiner CST-100.**

Jalon 2 : Rivalités et coopérations dans le partage, l'exploitation et la préservation des ressources de la mer et des océans

Activité en binômes : ACTIVITE 7 : RIVALITES ET COOPERATIONS SUR LES OCEANS



Compétences travaillées :

Synthétiser des informations dans un outil dynamique et coopératif

Utiliser les outils numériques (Padlet)

Réfléchir aux apports différents de chaque document face à une même étude ; comparer des documents.

S'exercer à l'étude critique de documents

Evaluation des pairs

Résultats de l'activité à retrouver : <https://padlet.com/profcormy/oceans>

	Iles Spratley	Îles Senkaku	Détroit d'Ormuz	Turquie/Grèce près de Chypre
<i>Lieu et dates/durée du conflit</i>	Archipel de 14 îles coralliennes en mer de Chine méridionale. Conflit depuis la défaite japonaise en 1945.	5 îles et 3 rochers au nord-est de Taïwan et au sud-ouest du Japon en Mer de Chine orientale, administrées par le Japon depuis le XIXe s. mais revendiquées par la Chine depuis 1970°	Détroit qui permet le passage du golfe Persique au golfe d'Oman, puis à la mer d'Arabie et à l'océan Indien. 33 km de large, 50 km de long. Tensions surtout depuis 2015.	Différends entre Grèce et Turquie qui datent de plus d'un siècle
<i>Raisons de la rivalité</i>	Récifs coraliens quasi déserts mais qui recèlent des ressources en gaz, pétrole et poissons . Par ailleurs, leur situation est stratégique , car c'est le lieu de passage du tiers du trafic maritime mondial . Ces avantages expliquent les revendications territoriales, accentuées par le nationalisme dans la région.	Conflit territorial lié à la découverte de richesses en hydrocarbures offshore et aux ressources halieutiques importantes. La mer de Chine méridionale est aussi un lieu stratégique de passage pour le trafic maritime mondial = similaire aux îles Spratley + conflit pour le leadership régional entre les deux puissances	Détroit stratégique pour l'exportation des hydrocarbures (1/3 du pétrole et ¼ du gaz transportés par méthanier y passent). Absence de convention internationale donc application des règles de Montego Bay : le sultanat d'Oman et l'Iran se partagent en coopération la souveraineté mais le « passage en transit » est autorisé. Les USA contestent cette souveraineté.	Proximité des territoires ; Richesses en hydrocarbures des fonds La Turquie rejette les règles de Montego Bay + volonté de s'affirmer comme puissance régionale
<i>Acteurs et revendications argumentées de chacun</i>	La Chine estime depuis 1946 et l'expulsion des Japonais que c'est son territoire ancestral (et les deux Etats qui lui succèdent – Chine et Taïwan – conservent cette revendication). Le Vietnam revendique ces îles depuis la fin de la guerre d'Indochine en 1954. En 1956, constatant que certaines îles sont désertes, les Philippines en prennent possession. Au nom de la règle de la ZEE, le quart sud des îles appartient à la Malaisie et le quart est au sultanat de Brunei .	Chine et Taïwan : dès la dynastie des Ming (XIVe-XVIe siècles), des traces de ces îles sont présentes dans la littérature et la cartographie chinoises. Taïwan ajoute l'argument géographique (proximité) Japon : souveraineté depuis le XIXe (et îles inoccupées auparavant) ; plusieurs traités officiels la reconnaissent.	Les USA ne reconnaissent pas les accords de Montego Bay et disent que le détroit est un couloir de circulation donc qu'il s'agit d'eaux internationales. L'Iran revendique la souveraineté sur ces eaux territoriales à moins de 12 milles de ses côtes. Contexte par ailleurs tendu entre USA et Iran en raison du programme nucléaire iranien.	Contestation sur l'interprétation de la ZEE : la Grèce veut appliquer les règles de Montego Bay et la Turquie les refuse. + conflit territorial sur l'île de Chypre dont la Turquie contrôle la partie nord, ce que conteste la Grèce Depuis 2019, les Etats-Unis penchent plus du côté de la Grèce
<i>Formes, manifestations du conflit</i>	Déploiement de forces militaires (navales et aériennes) par 5 des 6 Etats, accrochages en mer notamment entre pêcheurs et garde-côtes. Construction d'îles artificielles par la Chine Intervention chinoise en 1988 sur un îlot qui a fait 64 morts vietnamiens.	En janvier 2021, la Chine a adopté une loi autorisant ses garde-côtes à faire usage de la force , même sans sommation, dans les eaux placées « sous juridiction chinoise »... et ces îles en font partie selon elle d'où des incursions de navires de guerre dans les eaux territoriales de l'archipel. En retour montée en puissance de la marine japonaise dans cette zone.	Depuis 1979, l'Iran a plusieurs fois menacé de fermer le détroit (ex : 2019) . Le détroit a été une des théâtres de la guerre Irak-Iran, mais il n'a pas été fermé. Aujourd'hui : renforcement de la présence navale américaine dans la région + déploiement de la flotte iranienne. Plusieurs navires saisis (20 tentatives en 2022-23) . En 2020, les USA ont lancé l'opération Sentinel pour surveiller et escorter les navires dans le détroit.	Aout 2020 : la Turquie a envoyé un navire de prospection sismique escorté par des navires de guerre pour sonder les fonds d'une zone qu'elle revendique à la Grèce. En réponse, manœuvres navales grecques. 2022 : près de 9000 violations de l'espace aérien grec
<i>Tentatives de solution s'il en existe</i>	Les Etats-Unis, alliés des Philippines et qui ont passé des accords de coopération avec le Vietnam, tentent de négocier de manière multilatérale avec la Chine. Japon et Inde sont également impliqués Le tribunal de La Haye a tranché en faveur des Philippines contre la Chine, mais celle-ci a refusé la décision. Refus des plans de partage proposés.	Le traité de paix entre la République de Chine et le Japon d'avril 1972 règle officiellement les différends territoriaux entre les deux pays, mais pas pour ces îles. 2008 : décision de la mise en place d'une gestion conjointe des ressources, mais la Chine reste agressive Présence des Etats-Unis, alliés historiques du Japon	L'Iran n'a pas intérêt à fermer le détroit car cela réduirait ses chances de vendre ses propres hydrocarbures et parce que le Qatar et l'Irak en seraient aussi victimes. En juin 2019, D. Trump a sommé la Chine et le Japon de participer à une coalition internationale pour assurer la sécurité de la navigation à Ormuz.	Complicé car les 2 Etats sont membres de l'OTAN
<i>Sitographie</i>	Source 1 ; source 2 ; source 3	Source 1 ; source 2	Source 1 ; source 2 ; source 3 ;	Source 1 ; source 2 ; source 3 ; 4

	Passage du Nord-est	La guerre du hareng (îles Féroé/UE)	Le Brexit et « guerre de la pêche »	Îles Eparses et notamment les Glorieuses
<i>Lieu et dates/durée du conflit</i>	Arctique et notamment le passage par la mer de Norvège et le nord de la Russie jusqu'au détroit de Béring. Tensions croissantes depuis quelques années.	Îles Féroé/UE entre août 2013 et mai 2014	Pendant les négociations sur le Brexit (surtout fin 2020) et conflit relancé en avril 2021 ; il concerne les eaux territoriales et de ZEE britanniques	5 atolls de l'océan Indien situé autour de Madagascar sous souveraineté française... mais revendiqué par Madagascar depuis 1979, mais tensions accrues depuis juin 2019
<i>Raisons de la rivalité</i>	Nouvelle route maritime qui raccourcirait les déplacements de navires de commerce entre Europe et Asie (économie de temps et d'argent) en raison du réchauffement climatique. + présence présumée d'hydrocarbures et minéraux	Gestion non durable du stock des harengs par les pêcheurs des îles Féroé	Question de la réglementation de la pêche dans les eaux britanniques et des Etats membres de l'UE après le Brexit	Îles en grande partie inhabitées (en dehors de gendarmes) mais qui donnent à la France beaucoup de ZEE et sont stratégiques pour être présents dans le canal du Mozambique. Certaines de celles-ci sont présumées riches en hydrocarbures. Elles abritent aussi une grande biodiversité (2500 espèces marines dans les Glorieuses dont 20% sont menacées d'extinction)
<i>Acteurs et revendications argumentées de chacun</i>	8 Etats riverains de l'Arctique Russie : sa ZEE Etats-Unis : liberté de navigation	UE : les pêcheurs de l'archipel violaient les accords sur les quotas (augmentation de 229% de leurs quotas de harengs) Îles Féroé (souveraineté danoise) : elles s'estimaient lésées par les quotas décrétés par Bruxelles	L'UE veut conserver un libre accès aux eaux britanniques pour pêcher, Londres veut les contrôler	Madagascar : la résolution 34/91 de l'ONU adoptée en 1979 qui "invite le gouvernement français à entamer sans plus tarder des négociations avec le gouvernement malgache en vue de la réintégration des îles Eparses qui ont été séparées arbitrairement de Madagascar." Maurice et les Comores les revendiquent aussi.
<i>Formes et manifestations du conflit</i>	La Russie se dote de puissants brise-glace, a déployé des unités militaires, a médiatisé l'installation d'un drapeau dans les grands fonds, etc. Le passage du Nord-ouest (Etats-Unis, Canada, Danemark) est aussi sous tensions.	L'UE a interdit l'importation (embargo) de harengs et maquereaux provenant des îles Féroé et a fermé ses ports aux bateaux féringiens Les îles Féroé ont porté l'affaire devant l'OMC et fait campagne sur les réseaux sociaux	Le Royaume Uni a mobilisé 4 navires de guerre pour protéger ses zones de pêche en cas de « no deal ». Avant : mobilisations des pêcheurs, prises de position de politiques, tensions diplomatiques... Avril 2021 : « si Londres continue de délivrer au compte-gouttes les licences de pêche pour la zone de 6-12 milles marins, la France bloquera toutes les autorisations sur les services financiers qu'attendent les Britanniques pour opérer dans l'UE après la fin de l'accès au Marché unique »	La présence des militaires français a pour but d'empêcher la pêche illégale des espèces menacées. Refus de Madagascar que la France crée une réserve naturelle sur les îles Glorieuses Vives tensions diplomatiques
<i>Tentatives de solution s'il en existe</i>	Sujet très débattu, par exemple au Conseil de l'Arctique qui s'inquiète des conséquences sur l'environnement	Les îles Féroé ont accepté de cesser leurs pêches non durables et d'adopter un quota de hareng de 40 000 tonnes pour 2014	Volonté de certains Etats de trouver des accords bilatéraux avec le RU indépendamment de l'UE L'accord trouvé in extremis entre RU et UE a apaisé la situation MAIS avril 2021 : le refus des Britanniques d'appliquer l'accord a conduit la France à annoncer qu'elle pourrait se montrer « brutale »	Discussions entre E. Macron et le président malgache ; une commission mixte doit être mise en place pour faciliter les échanges. Tout est maintenant reporté en raison de la pandémie.
<i>Sitographie</i>	Source 1 ; source 2	Source 1 ; source 2	Source 1 ; source 2 ; source 3	Source 1 ; source 2 ; source 3

	Conseil de l'Arctique	Conférence intergouvernementale sur la biodiversité marine (BBNJ)	Convention pour la conservation de la faune et la flore marines de l'Antarctique (CCAMLR)	Convention de Barcelone pour la protection de la Méditerranée
<i>Nom, lieu et date de l'accord multilatéral</i>	Créé en 1996 par la déclaration d'Ottawa (Canada)	Créée en décembre 2017 par l'ONU, elle doit se réunir en 4 sessions d'ici fin 2020 à l'origine mais la pandémie a conduit à un report de la dernière session	Traité signé lors de la Conférence sur la conservation de la faune et la flore marines de l'Antarctique à Canberra (Australie) en 20 mai 1980.	Adoptée en 1976 , elle est entrée en vigueur en 1978 ; sa version amendée est appliquée depuis 2004 en France : « Convention pour la Protection du Milieu Marin et du Littoral de la Méditerranée »
<i>Objet et buts de la coopération</i>	C'est un forum de discussion et de coopération sur les questions environnementales et de développement durable . Elargissement récent vers la gestion des ressources, d'infrastructures, de tourisme, de recherche scientifique. En théorie, la paix et la sécurité ne sont pas de sa compétence, mais ces questions restent sous-jacentes.	L'objectif est d'élaborer le texte d'un instrument international juridiquement contraignant se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale	Réponse aux conséquences de la hausse des captures de krill dans l'océan Austral sur les écosystèmes marins de l'Antarctique (notamment à l'égard de la faune dont l'alimentation repose sur le krill). Son but est globalement la conservation des ressources marines dans l'océan Antarctique et leur gestion durable .	A l'origine destinée à la lutte contre la pollution , elle vise maintenant plus globalement la gestion durable de la biodiversité côtière et marine et la protection du milieu marin .
<i>Acteurs concernés</i>	Il accueille des représentants des 8 États souverains en Arctique (USA, Canada, Danemark, Islande, Norvège, Suède, Finlande, Russie) et de 6 peuples autochtones ainsi que 38 observateurs (13 pays non arctiques dont la France, 13 organisations gouvernementales et 12 ONG)	La Conférence est ouverte à tous les États Membres de l'ONU, aux membres des institutions spécialisées et aux Parties à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer. A cela, s'ajoutent des observateurs (ONG et autres organisations intergouvernementales)	25 Etats et l'UE sont membres de la convention qui coopère avec des organisations intergouvernementales et des ONG	22 parties contractantes : Albanie, Algérie, Bosnie-Herzégovine, Chypre, Croatie, Égypte, Espagne, France, Grèce, Israël, Italie, Liban, Libye, Malte, Maroc, Monaco, Monténégro, Slovaquie, Syrie, Tunisie, Turquie et UE = engagement de coopération
<i>Moyens mis en place</i>	Production de rapports scientifiques par des groupes de travail Contributions financières non obligatoires	4 thèmes de discussion : la création d'un cadre juridique pour des aires marines protégées en haute mer , la mise en place d'un régime relatif à l'accès aux ressources génétiques marines , l'obligation de réaliser des études d'impact environnemental lorsque les Etats conduisent des activités en haute mer et le renforcement des capacités des pays en développement et au transfert de technologies marines	Etudes scientifiques, décisions concernant la gestion durable des ressources et surveillance	Application des principes de précaution et pollueur-payeur ; études d'impact environnemental en cas de projets ; coopération scientifique et technologique ; information du public sur l'état de l'environnement ; surveillance continue de la pollution + Mesures juridiques
<i>Bilan (aspects positifs et limites)</i>	Recommandations (soft laws), mais aucun moyen de contrôle ou de suivi donc son impact (qui existe !) est difficile à évaluer. Même l'accord de 2011 sur le sauvetage en mer et celui de 2013 sur la lutte contre la pollution par les hydrocarbures (1 ^{ers} contraignants) ne sont mis en place qu'en fonction du bon vouloir des Etats.	Des avancées (création d'une conférence des parties, mécanismes d'échanges d'infos), mais les négociations se heurtent à des différends notamment entre pays en développement et pays développés, par exemple sur le partage des bénéfices tirés de l'exploitation des ressources génétiques.	Ses succès : réduction de la pêche illicite, création d'une aire marine protégée, réduction de la mortalité aviaire dans la région, établissement d'un programme de suivi de l'écosystème. Echecs : blocage par la Chine et la Russie 8 années consécutives (2011-2019) de la création de 3 nouvelles aires protégées : remise en cause de la convention même	Un des plus anciens traités internationaux sur l'environnement ; aujourd'hui elle se dilue dans les nombreux accords qui existe. Bilan mitigé 30 ans après : elle a lancé le mouvement en faveur de l'interdiction du rejet en mer des déchets dangereux, et du besoin d'épurer les eaux usées, mais, elle est restée trop timide en matière de protection de la biodiversité marine.
<i>Sitographie</i>	Source 1 ; source 2 ; source 3	Source 1 ; source 2	Source 1 ; source 2	Source 1 ; source 2 ; source 3

	Convention pour la protection de l'environnement marin de l'Atlantique Nord-Est (OSPAR pour Oslo-Paris)	Convention pour la conservation du saumon dans l'Atlantique Nord (OSCAN)	"Alliance pétrolière et gazière" entre Chypre et le Liban	Commission des thons de l'océan Indien (CTOI)
<i>Nom, lieu et date de l'accord multilatéral</i>	Adoptée à Paris en septembre 1992 et appliquée en 1998 . C'est la fusion de la convention d'Oslo de 1972 (prévention de la pollution marine) et de celle de Paris de 1974 (rejets de substances d'origine tellurique).	Créée en 1983 ; siège à Edimbourg (Ecosse)	Accord bilatéral en gestation : annonce officielle de cette volonté (encore inaboutie) en avril 2019	Etablie en 1993 lors d'une session de la FAO ; accord entré en vigueur en 1997
<i>Objet et buts de la coopération</i>	Elle vise à prévenir et éliminer la pollution marine résultant des activités humaines en Atlantique Nord-Est afin d'en protéger les écosystèmes et la diversité biologique . Elle s'applique à l'Atlantique du nord-est soit une superficie de 13,5 millions de km ² (4% des océans)	Son but est de contribuer à la conservation, la restauration, la mise en valeur et la gestion rationnelle des stocks de saumon dans l'Océan Atlantique Nord	Cet accord concerne l'exploration des fonds marins riches en hydrocarbures et l'exploitation des gisements à cheval sur leurs ZEE respectives. Cela pourrait concerner aussi le partage d'infrastructures pour le transport et l'exportation du pétrole.	« Assurer, par une gestion appropriée, la conservation et l'utilisation optimale des stocks [de thons] couverts par l'établissement de convention, et d'encourager l'organisation d'un développement durable des pêcheries fondées sur ces stocks. »
<i>Acteurs concernés</i>	16 membres : les Etats riverains de l'Atlantique du Nord-Est (Allemagne, Belgique, Danemark, Espagne, France, Irlande, Norvège, Islande, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Suède), ainsi que le Luxembourg, la Finlande, la Suisse et l'UE	Le Canada, le Danemark, l'UE, la Norvège, la Russie et les États-Unis, ainsi que 33 organismes non gouvernementaux ayant le statut d'observateurs	Chypre et le Liban	30 membres, essentiellement des pays côtiers de l'Océan Indien ; il y a également des parties coopérantes non-contractantes et des observateurs
<i>Moyens mis en place</i>	Evaluations fréquentes de l'état du milieu marin Plan d'actions pour la réduction des déchets marins, pour la protection des espèces et habitats en danger ou en déclin Les principes de précaution et pollueur-payeur sont appliqués.	Gestion des pêches (connaître les captures, lutter contre les pratiques illégales), protéger et restaurer l'habitat, améliorer les possibilités de migration, suivi biologique à long terme des saumons, gestion de l'aquaculture, échange de connaissances	/	Suivi de l'état et de l'évolution des stocks ; analyse et diffusion de l'information scientifique ; encourager, recommander et coordonner les activités de recherche et de développement (formation, transfert de technologie) ; Mesures de Conservation et de Gestion (MCG) ; suivi des aspects économiques et sociaux des pêcheries
<i>Bilan (aspects positifs et limites)</i>	Succès : recul sensible des émissions de substances nucléaires dans le milieu marin : création d'Aires Maritimes Protégées (6.1% de la zone d'action de l'OSPAR) Echecs : de moins bons résultats sur l'évolution de la présence de substances dangereuses non-radioactives.	Plutôt des succès	La déclaration d'avril 2019 parlait d'un accord pour septembre de la même année, mais ce-dernier ne semble pas encore signé. La pandémie en est-elle la cause ?	Auto-évaluation de la commission à deux reprises déjà (rapport : source 3)
<i>Sitographie</i>	Source 1 ; source 2 ; source 3		Source 1 ; source 2 ; source 3	Source 1 ; source 2 ; source 3

I. Des coopérations croissantes au sujet des océans et de l'espace

A. Pourquoi coopérer ? Des enjeux et intérêts communs

1) Enjeux diplomatiques et sécuritaires

Cf. *Introduction et axe 1* : **Espace et surtout océans connaissent une appropriation croissante** par les sociétés humaines (par exemple, on parle de plus en plus de « **merritoires** » pour désigner les espaces maritimes appropriés à la manière de terres) : ces frontières sont sans cesse repoussées et pour manifester la mainmise sur un territoire, l'appropriation **s'accompagne souvent d'une militarisation**. Ces deux phénomènes **font craindre sinon une perte de sécurité collective du moins une privation de droits pour certains acteurs sur des espaces qui semblaient relever jusque-là de « biens communs »**.

La nécessité de coopérer relève donc d'abord d'un enjeu diplomatique et sécuritaire. Il s'agit de **trouver des solutions pour adopter des règles communes, organiser la souveraineté sur ces espaces nouveaux et ainsi éviter les conflits**.

C'est particulièrement vrai sur un certain nombre de sujets particulièrement conflictuels :

- **Les délimitations maritimes**
- **Le respect des droits de pêche et de prélèvement des ressources**
- **L'accès et la libre navigation**
- **Les dispositions juridiques décidées par un Etat sur les espaces maritimes relevant de sa juridiction**

Face à certains phénomènes tels que le **changement climatique, la menace est par ailleurs** planétaire : l'enjeu sécuritaire est donc commun à tous les acteurs de la planète. Or les océans sont considérés comme certains comme une des clefs de la lutte contre le réchauffement et l'insécurité alimentaire. = **enjeu environnemental aussi**

Enfin, plus simplement, la **collaboration interétatique – dans quelque domaine que ce soit** en définitive – peut être vu comme un outil, un **moyen de rapprochement et donc de pacification**. (cf. *ce qu'on a vu sur le patrimoine par ex*)

2) Enjeux économiques

La coopération est également rendue nécessaire pour des raisons économiques. D'abord, on a vu combien ces espaces étaient essentiels **dans le contexte de la mondialisation** : **transports maritimes de marchandises, câbles sous-marins, satellites sont devenus indispensables pour supporter les flux mondiaux de biens, de services, de capitaux et d'informations**.

Par ailleurs, **océans et espaces recèlent des ressources dont l'exploitation doit être encadrée** : quelles ressources peut-on exploiter ? qui en a le droit et à quel endroit ? quelles règles s'appliquent à cette exploitation ? Ces questions se posent d'autant plus qu'il s'agit d'espaces qui sont restées longtemps en marge de l'œkoumène (c'est encore plus vrai pour l'espace extra-atmosphérique dont l'exploitation économique n'est qu'à ses débuts).

3) Enjeux scientifiques et financiers

Enfin les enjeux de connaissances ne sont pas à oublier : **océans et espace sont des milieux encore en (grande) partie méconnus** et que beaucoup de domaines de la science rêvent de découvrir pour mieux comprendre notre monde. Toutefois, cet objectif n'est réalisable qu'au prix **d'efforts extrêmement complexes et coûteux**. Ainsi la **coopération permet la mise en commun de cerveaux, de moyens techniques et de ressources financières et accélère donc les découvertes**.

B. Depuis quand ? La chronologie de la coopération

1) Surtout depuis la fin du XIXe s. et le début du XXe s.

La coopération interétatique ou internationale ne s'épanouit réellement – au-delà des alliances militaires – qu'à partir de la fin du XIXe s. et du début du XXe s. C'est à ce moment-là qu'apparaissent les premières grandes règles internationales comme les conventions de Genève (1864, 1906, 1929) sur les règles humanitaires à respecter en cas de guerre. Après la 1^{ère} guerre mondiale, c'est la naissance de la SDN et la volonté d'un grand nombre de pays de coopérer pour protéger la paix. C'est également fin XIXe que naît une vraie coopération scientifique internationale (cf. *thème sur l'enjeu de la connaissance*). A cette époque, la coopération au sujet de la conquête spatiale (pas encore vraiment débutée) est inexistante et celle au sujet des océans n'en est qu'à ses premiers balbutiements : les crises liées à la surpêche aboutissent à la création de la **Commission Internationale pour l'Exploitation de la mer (1902)** qui associe les pays de l'Atlantique nord. **En 1926, se tient la première conférence internationale sur la pollution des eaux navigables**. Ces tentatives restent toutefois extrêmement rares et limitées.

En savoir plus : <https://cfv.univ-nantes.fr/histoire-des-sciences-et-techniques-de-la-mer-et-du-littoral-aux-xixe-et-xxe-siecle-la-poursuite-de-la-conquista-et-la-violente-fabrique-de-lenvironnement-marin>

2) Accélération après la 2GM

On constate une vraie accélération après la Seconde guerre mondiale, **dans la foulée de la création de l'ONU**, nouvelle tentative de mise en place d'une gouvernance mondiale. C'est à cette époque aussi que **se développe la mondialisation** des échanges de tout type et que **débuté réellement la conquête spatiale**.

A cette époque, **les formes de coopération qui naissent relèvent essentiellement de la logique des blocs** car, on l'a vu, océans et espace sont des lieux de compétition entre les deux Grands pendant la guerre froide.

Ex : Convention pour la conservation du saumon dans l'Atlantique Nord créée en 1983 ; Convention de Barcelone pour la protection de la Méditerranée adoptée en 1976

Il existe toutefois **des exceptions notables** : le **traité sur l'Antarctique signé en 1959** à la fois par les Etats-Unis et l'URSS (et 10 autres Etats) qui donne lieu en 1982 à la Convention sur la conservation de la faune et la flore marines en Antarctique en 1982. Par ailleurs, **dès 1956, l'ONU organise des conférences sur le droit de la mer (CNUDM)** auxquelles participent des Etats des deux blocs. Elles donnent lieu notamment en **1966 à la Convention sur la pêche et la conservation des ressources biologiques et en 1982 à la Convention de Montego Bay. Le traité sur l'espace, signé entre les Etats-Unis, le Royaume-Uni et l'URSS en 1967** est une autre illustration.

Autre contre-exemple symbolique : la **rencontre le 17 juillet 1975 entre les vaisseaux Apollo (américain) et Soyouz (soviétique)** : ils restent arrimés pendant 44 heures et les deux équipages se rendent des visites de courtoisie et réalisent ensemble des expériences de physique spatiale, de médecine, de chimie et de biologie.

En savoir plus : https://www.liberation.fr/evenement/1995/02/07/17-juillet-1975-quand-apollo-flirtait-avec-soyouz_124220/

3) Et plus encore depuis la fin de la guerre froide

La **fin de la guerre froide, l'émergence de la conscience d'une urgence climatique** ainsi que **l'intensification du transport maritime** et la **poursuite de la conquête spatiale** avec des objectifs plus lointains comme Mars donnent lieu à un renforcement des formes de coopération.

La création de l'ISS en 1998 en est le symbole.

C. Typologie des formes de coopération au sujet des océans et de l'espace

1) Coopérations mêlant un nombre et une diversité variable d'acteurs

- **Coopération mondiale impliquant la quasi-totalité des Etats du monde au sein de l'ONU et de ses agences**

Ex : les Conférences des Nations Unies sur le Droit de la Mer ou encore les Conférence intergouvernementale sur la biodiversité marine ; le traité sur l'espace de 1967 est aujourd'hui ratifié par une grande majorité des pays du monde.

- **Coopérations régionales, par exemple autour d'un océan**

Ex : Commission des thons de l'océan Indien ; Convention pour la conservation du saumon dans l'Atlantique Nord ; Convention de Barcelone pour la protection de la Méditerranée

- **Coopérations, accords bilatéraux (2 Etats)**

Il existe également des coopérations, des accords passés seulement entre deux Etats voisins pour régler un conflit (accord UE/îles Féroé en mai 2014 qui a mis fin à la guerre du hareng) ou gérer ensemble une ressource (ex de ce qu'ont essayé de faire Liban et Chypre pour l'exploitation du gaz et du pétrole en 2019 mais échec des négociations)

- **Rôle des acteurs non étatiques dans les formes de coopération**

Nombre des conférences de coopération interétatique acceptent des ONG, entreprises...

2) En fonction du domaine, du secteur de la coopération

- **Coopération au nom de la paix et de la sécurité**

- o **Accord sur des règles juridiques pour ces espaces communs** : traité sur l'espace de 1967, accords de Montego Bay de 1982
- o **Règlement d'un conflit** : les instances internationales peuvent servir d'arbitre comme le Tribunal international du droit de la mer qui a jugé 29 affaires entre 1996 et 2020 ou encore la Cour internationale de justice de La Haye (ex : en octobre 2018, elle donné raison au Chili en disant qu'il n'était pas obligé de négocier un accès à l'océan Pacifique pour la Bolivie). Sinon, les Etats peuvent trouver eux-mêmes des accords négociés, par exemple en matière de délimitation des ZEE (en 2014, Costa Rica et Equateur ont signé un traité délimitant la ZEE des îles Galapagos).
- o **Pour lutter contre une menace commune** : accords de Paris de 2015 contre le réchauffement climatique (même si ça ne concerne pas les océans de manière spécifique),

- **Coopérer pour préserver des « biens communs » de l'humanité**

- o **Une ressource** : Commission des thons de l'océan Indien ; Convention pour la conservation du saumon dans l'Atlantique Nord
- o **L'environnement d'un territoire** : conseil de l'Arctique, Convention de Barcelone pour la protection de la Méditerranée

- **Coopérer pour se répartir un bien partagé entre quelques acteurs**

- o **Une ressource** : accords de pêche avec quotas
- o **Un espace** : accords bilatéraux sur les ZEE

- **Coopérer pour faire progresser la science** : ISS (notamment échanges fructueux entre EU et Russie) ; coopération ESA/NASA ; des accords entre équipes de recherche en océanographie par ex (ex : la Carte bathymétrique

internationale de l'océan Arctique, essentielle pour étudier le climat global, a été publiée jeudi 9 juillet 2020 ; elle est le fruit du travail d'une équipe internationale).

II. Les limites de la coopération

A. Obstacles à la coopération

Opposition au nom d'intérêts nationaux, notamment économiques

Ex : les Etats-Unis ont toujours eu cette attitude isolationniste (devise « America first ») les poussant à rejeter tout accord international qui nuirait à leurs intérêts et s'imposerait face aux lois américaines. Par exemple, par le *Space Act* de 2015, ils se sont donnés le droit de vendre les ressources naturelles des astres, ce qui semble entrer en contradiction avec le traité sur l'espace de 1967. De même, ils n'ont pas signé les accords de Montego Bay.

Ex : les accords concernant la protection de l'environnement sont souvent rejetés au nom de l'intérêt économique. C'est le cas des îles Glorieuses que Madagascar revendique pour exploiter les richesses halieutiques de leur ZEE alors que la France qui les contrôle souhaite créer une réserve marine.

En savoir plus : <https://www.vooafrique.com/a/la-france-veut-classer-en-r%C3%A9serve-naturelle-une-%C3%AElle-revendiqu%C3%A9e-par-madagascar/5136302.html>

De manière plus générale la compétition l'emporte régulièrement sur la collaboration

Ex : La Chine ne participe pas à l'ISS et désormais construit une station spatiale chinoise qui tend à la concurrencer. D'ailleurs la coopération russo-américaine semble menacée par le vieillissement de la station et par le regain de concurrence entre les deux Etats. Après 2024, les chemins de la Russie et des Etats-Unis se sépareront dans ce domaine. La Russie a en effet annoncé en mai 2021 se lancer dans un programme de construction de sa propre station. Les Etats-Unis ont quant à eux parlé de la privatiser.

En savoir plus :

<https://www.ouest-france.fr/sciences/espace/station-spatiale/cinq-questions-sur-la-station-spatiale-chinoise-dont-la-premiere-brique-vient-d-etre-mise-en-orbite-91e9e782-a8c5-11eb-a2f9-f7b5d2c81d6b>

<https://www.france24.com/fr/%C3%A9co-tech/20210423-pourquoi-la-russie-veut-quitter-l-iss-pour-construire-sa-propre-station-spatiale>

C'est notamment le **domaine de la protection de l'environnement qui fait le moins consensus** (cf. thème sur l'environnement) car tout accord obligerait les Etats à payer ou à moins utiliser des espaces maritimes lucratifs par exemple, alors même que la haute mer est reconnue comme « bien commun de l'humanité ». Depuis 2018, les difficultés des discussions de la BBN (Conférence intergouvernementale sur la biodiversité marine) qui cherche notamment à créer des AMP (aires maritimes protégées) sont symboliques de ce phénomène.

En savoir plus : https://www.liberation.fr/debats/2019/09/06/biodiversite-des-espaces-maritimes-des-discussions-au-ralenti_1749474/

B. Manifestations des lacunes de la coopération

1) Difficulté à faire adopter des règles à tous : limites de la gouvernance mondiale

DIAPO : Ex : **les accords de Montego Bay** : 15 Etats n'ont pas signé la convention sur le droit de la mer (Etats-Unis, Pérou, Israël, Palestine, Syrie, Turquie, pays d'Asie centrale...) et d'autres l'ont signé mais non ratifié (Mali, Bolivie,...)

Ex : **le traité sur l'espace de 1967** : signé à l'origine par Etats-Unis, Royaume-Uni et URSS rejoints par la France en 1970, il a été depuis signé par 134 pays du monde dont 111 l'ont ratifié.

2) Difficulté à les faire appliquer

Exemple des accords de Montego Bay : la Chine enfreint les règles en pêchant notamment en Mer de Chine méridionale en dehors de sa ZEE.

Cette difficulté vient du fait **qu'il existe peu de moyens de forcer un Etat à l'appliquer, même si le tribunal sur le droit de la mer existe**. Il siège à Hambourg et se compose de 21 juges élus pour 9 ans par les 168 Etats parties. Il comprend plusieurs chambres pour le règlement des différends relatifs aux pêcheries, aux fonds marins, etc. Toutefois, il n'a qu'un rôle d'arbitre non répressif.

En savoir plus : <https://www.un.org/fr/sections/issues-depth/oceans-and-law-sea/index.html>

DIAPO : C'est également lié au fait que la **CNUDM ne résout pas tous les litiges quant à l'appropriation des ressources, mais contribue parfois à les alimenter**. Par exemple, la possibilité pour les Etats côtiers d'agrandir leur ZEE en prenant en compte la **limite de leur plateau continental** (350 milles au lieu de 200 si le sil et le sous-sol marins sont des prolongements naturels des terres émergées) donne lieu à un **nombre très important de demandes traitées par la « Commission des limites du plateau continental » (organe spécialisé de l'ONU)**. Par exemple, la France a obtenu en juin 2020 150000 km²

de plus au large des îles de La Réunion, Saint Paul et Amsterdam. En 2001, la Russie a réclamé une extension de sa ZEE vers l'Arctique, qui lui a été refusée pour des raisons géologiques, mais qui a suscité des demandes similaires de la part du Danemark et du Canada.

3) Persistance de vides juridiques

Enfin, certains espaces constituent des vides juridiques : il n'y a pas encore d'accords sur ces territoires :

- Ça a été longtemps le cas de la **haute mer (eaux internationales)** qui représente 64% des océans et où pêche et navigation sont libres. « En l'absence d'une autorité internationale, c'est à chaque État de faire la police en haute mer, mais uniquement avec ses propres pavillons. Il y a aussi le fond de la haute mer. En 1994 est créée l'Autorité internationale des fonds marins, toujours sous l'égide de la Convention des nations unies sur le droit de la mer. Cette autorité déclare le fond de la mer "patrimoine commun de l'humanité", et donc l'impossibilité de s'en approprier les richesses. Mais en l'absence d'une réglementation internationale contraignante, les contrôles sont inexistantes. » (article cité ci-dessous)

Toutefois le **19 juin 2023, l'accord sur le Traité international de protection de la haute mer**, destiné à "assurer la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique marine dans les eaux internationales" a été signé. Ses objectifs sont la définition d'un cadre réglementaire, la reconnaissance d'un patrimoine commun de l'humanité, le partage équitable des avantages découlant des ressources génétiques marines, la création d'APM (objectif « 30 pour 30 » : protéger 30% des océans de la planète d'ici 2030).

En savoir plus : émission de France culture « La haute mer : un vide juridique aux énormes enjeux environnementaux » : <https://www.franceculture.fr/environnement/la-haute-mer-un-vider-juridique-aux-enormes-enjeux-environnementaux>
sur l'accord de juin 2023 : <https://www.vie-publique.fr/en-bref/288478-traite-international-de-protection-de-la-haute-mer-laccord-adopte>

- Le **vide spatial est également un vide juridique. Par exemple, aucune charte, aucun traité n'empêche de polluer, de laisser des déchets s'y accumuler.** Seule la France a inscrit dans sa loi l'obligation de désorbiter un satellite en orbite basse au bout de 25 ans maximum. La Nasa et d'autres agences ont adopté la même règle pour leurs propres satellites, mais ce n'est pas une loi internationale. Par conséquent les déchets spatiaux s'accumulent rendant de plus en plus probable les collisions et accidents.

En savoir plus : https://www.sciencesetavenir.fr/sciences/le-vider-juridique-du-vider-spatial_138599

- La **planète Mars** sur laquelle commencent à se poser des engins de différentes nationalités n'a pas fait non plus l'objet d'une législation spécifique.

C. Des rivalités et conflits liés aux océans et aux mers

Iles et détroits, des espaces particulièrement disputés

Ces territoires sont stratégiques car les îles, en dépit d'une faible superficie, disposent souvent d'une immense ZEE et les détroits permettent le contrôle de lieux de passage cruciaux, surtout à l'heure de la mondialisation.

Ex : îles Senkaku, îles Spratley, îles Glorieuses, île de Chypre...

Ex : détroit d'Ormuz

Voir l'activité liminaire pour avoir plus d'exemples de conflits.

Les rivalités sur les mers se lisent dans les **querelles de délimitation de ZEE**, dans les **conflits entre navires de pêche** (notamment les Chinois qui essaient de s'imposer en dehors de leur ZEE) ou encore dans la **course au contrôle du passage du nord-est** que le réchauffement climatique laisse de plus en plus libre (cf. introduction).

Suggestion de débats :

- Faut-il coloniser Mars ?
- Est-ce efficace de créer des aires marines protégées ?